

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 29 (1992)  
**Heft:** 1066

**Artikel:** Écrire pour les enfants  
**Autor:** Cornuz, Jeanlouis  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1021664>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

# Ecrire pour les enfants

Encore le problème du plurilinguisme. J'ai suivi l'autre jour, à la télévision tessinoise, une émission qui m'a grandement réjoui, une sorte de Table ouverte. Il y avait là le meneur de jeu, qui s'exprimait en italien, plus quatre invités: le conseiller fédéral Cotti, qui s'exprimait lui aussi en italien — il parle bien l'italien, moi qui ne l'avais jamais entendu parler que le français; un conseiller national neuchâtelois — en français; un Zurichois — en allemand; et un Grison — en romanche. Merveilleux, vous ne trouvez pas ? Malheureusement, je ne sache pas que la télévision romande se livre à de pareils exercices.

Pour parler d'autre chose.

On l'a dit, écrire pour les enfants est un art qui n'appartient qu'aux plus grands, Selma Lagerlöf et ses admirables *Légendes de Noël*, et son admirable *Nils Holgersson*; Jules Supervielle et son *Le Bœuf et l'âne auprès de la crèche*; et chez nous, Ramuz et les deux récits pour «Monsieur Paul»... Mousse Boulanger a fait paraître l'an passé un conte, *Cœur d'or — le petit lapin blanc*, qui ne me paraît pas indigne de ces illustres devanciers ! A quoi tient la réussite ? A l'esprit d'enfance, miraculeusement préservé. Au pouvoir d'unir l'humour et

l'émotion — ajoutons que les illustrations d'Anne Porchet sont délicates, sans être mièvres. Quant au thème de l'histoire: une variante du *Petit Prince*, de Saint-Exupéry, qui regagne sa planète à la fin du récit: «*Enfants, un soir / quand la lune est bien pleine, / regardez-la en clignant des yeux; / peut-être que vous y verrez / Pierrot serrant dans ses bras / Cœur d'Or le petit lapin blanc.*»

En somme, apprivoiser la mort, ce «roi des épouvantements», comme dit l'Ecriture... *Si ce n'est le passant*, qui vient de paraître aux éditions de la Thièle, à Yverdon, se compose de cinq récits, qui sont autant de contes pour grandes personnes: *Le Château en Espagne*, *Antigone now*, *Femme comme elle*, *Pareils aux grains de sable* et *Correspondance*.

Je parlais de récits: il s'agit de légendes, tirées — quatre — de la mythologie grecque, et la première du Moyen-Age: c'est l'histoire de Tristan et Iseult.

*Antigone now*: le titre dit bien ce qu'il veut dire. Qu'en est-il aujourd'hui de la petite Antigone, qui meurt parce qu'elle a préféré les ordres de sa conscience à la loi des puissants ? Celle de Mousse Boulanger est sœur d'Ismène, qui fait le trottoir — et d'Etéocle, qui est dans la police, cepen-

dant que son autre frère, Polynice, est un gangster... Et Prométhée, le voleur de feu, le blasphémateur, cloué par Jupiter au flanc du Caucase ? Ici, on n'a que l'embarras du choix, entre tous les torturés, tous les révoltés, violents ou non violents — Prométhée «vivant pour l'éternité»: «*J'ai vu des corps troués, déchiquetés, napalmés, écorchés, cassés, humiliés de crachats, souillés d'urine. J'ai vu des yeux porteurs d'espérance.*»

Il me plaît tout particulièrement que *Si ce n'est le passant* paraisse aux éditions de la Thièle, chez Henri Cornaz, qui publia jadis *Ramuz l'Alchimiste*, de Gaston Cherpillod: ses combats sont les nôtres, et ce n'est pas non plus par hasard que la République et Canton du Jura a donné à l'auteur son appui — le tout dans le cadre du 700e ! ■

## ici et là

● Quel rôle les médias entendent-ils jouer dans le processus d'intégration européenne ? Table ronde organisée par le Mouvement de la jeunesse européenne avec la participation notamment de Jean-Claude Pécret, Jacques Pilet, Roland Krimm, Gaston Nicole. Le 15 janvier à 18.30 heures à l'Université de Lausanne, Dorigny, BFSH1, auditoire 273.

● Le Bureau central d'aide sociale/SOS-Enfants Genève organise deux journées sur le thème **Mauvais traitement et coordination institutionnelle**, les 9 et 10 avril 1992 à Genève. Intervenants aux conférences plénières: D<sup>r</sup> Odette Masson (Lausanne), D<sup>r</sup> S. Tomkiewicz (Paris), D<sup>r</sup> Jorge Barudi (Bruxelles). Informations: SOS-Enfants Genève, case postale 69, 1211 Genève 3. Tél.: 022/312 11 28.

## Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Eric Baier

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Jeanlouis Cornuz

Abonnement: 70 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 — CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Monique Hennin Pierre Imhof, Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

biens mais dans ce cas elle touchera les profits des entreprises. La capacité concurrentielle de celles-ci peut être ainsi maintenue mais en modifiant les marges bénéficiaires des employeurs. C'est tout le problème de la distribution des gains de productivité qui est au centre de la question. Ces gains sont faits pour être partagés entre les entrepreneurs, qui veillent au développement de leur entreprise et à ses bons résultats, et les salariés qui ont contribué à cet effort. Alors, voir dans la rigueur salariale l'unique réponse au péril que constitue l'inflation serait faire preuve de réductionnisme. (...)

2. Une hausse des salaires constitue sans nul doute un accroissement des coûts pour les entreprises. Encore faut-il considérer quelle est la part du facteur du travail dans les coûts totaux de production. Si cette part est faible, la hausse des coûts de production n'en sera que plus modérée.

3. Une augmentation des salaires accompagnée d'un accroissement de la produc-

tivité (dans le secteur ou dans l'entreprise) ne contribue en rien à l'inflation. En outre, la pleine compensation du renchérissement n'est pas une revalorisation du salaire puisqu'elle permet uniquement aux salariés de maintenir leur pouvoir d'achat inchangé. A ce stade se pose une question générale: est-ce qu'une relance de la demande par une hausse des salaires ne serait pas bienvenue pour éviter une accentuation de la récession ? Le débat reste ouvert.

4. C'est donc sur la base d'une inflation constatée et de la productivité réellement vérifiée qu'il faut analyser les salaires. C'est dans cet esprit et sectoriellement que les partenaires sociaux ont entamé la discussion sur les niveaux des salaires. L'enjeu est important puisque c'est la répartition des fruits de la croissance qui se discute lors de ces négociations. Ainsi, il se dégage deux priorités: lutte contre l'inflation et partage des fruits de la croissance.

Giancarlo Stella,  
Genève